

REUNION DES MINISTRES ET AUTORITES CHARGES DE L'ENVIRONNEMENT SUR LA GESTION DES ZONES COTIERES ET MARINES, LA BIODIVERSITE ET LES AIRES PROTEGEES

Déclaration finale

Dakar, le 17 juin 2022

Nous, Ministres et Autorités chargés de l'Environnement, de la biodiversité, des aires protégées et de la gestion des zones côtières et marines du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de la Gambie, du Ghana, de la Guinée Bissau, de la Guinée, du Libéria, du Niger, de la Mauritanie, du Sénégal, de Sao Tome et Principe, de la Sierra Léone et du Togo, réunis, à KING FAHD PALACE HOTEL de Dakar (Sénégal), ce vendredi pour examiner sur les projets de règlement communautaire sur la gestion des zones côtières et marines, le bilan 2020 des littoraux de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, les résultats de l'étude de faisabilité de l'Observatoire Régional du Littoral Ouest Africain, les progrès globaux sur la mise en œuvre des programmes régionaux sur la biodiversité et les aires protégées,

Vu la Déclaration de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) sur la résilience des zones côtières en Afrique de l'Ouest en date du 30 juillet 2018 ;

Vu les déclarations des Ministres chargés de l'environnement respectivement de Dakar en mai 2011 et d'Abidjan en juillet 2018 et relatives à la gestion du littoral ouest africain ;

Considérant l'importance des zones côtières des pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre qui abritent l'essentiel des capitales politiques et économiques et plus de la moitié de la population ;

Considérant que les économies des Etats de l'Afrique de l'Ouest et du Centre dépendent fortement des ressources naturelles et qu'une part importante du Produit Intérieur Brut (PIB) provient de ces ressources naturelles et des zones côtières ;

Conscients de la vulnérabilité du littoral de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, de la biodiversité régionale et des aires protégées fortement exacerbée par la pression démographique et les changements climatiques ;

Préoccupés par les phénomènes de dégradation de la biodiversité et des zones côtières entraînant des déplacements de populations et la dégradation d'infrastructures indispensables au fonctionnement de nos économies ;

Préoccupés également par l'insécurité galopante qui sévit dans les aires protégées et la criminalité environnementale qui cause des dommages considérables à l'environnement et à l'économie des pays ;

Considérant l'importance de l'Observatoire Régional pour la Biodiversité et les Aires Protégées en Afrique de l'Ouest (OBAPAO), comme instrument fondamental au processus de prise de décision pour une meilleure gouvernance des sites de conservation des ressources biologiques ainsi que l'amélioration continue de leur efficacité de gestion ;

Conscients du positionnement de l'OBAPAO comme Centre régional de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) dans le cadre du futur mécanisme de coopération scientifique et technique de ladite Convention ;

Considérant que la gestion des zones côtières et marines, de la biodiversité et des aires protégées transfrontalières nécessite une coordination et une collaboration à l'échelle

régionale et que le niveau d'investissement requis dépasse les ressources financières mobilisables par les pays individuellement ;

Conscients de l'implication du secteur privé dans la gestion des aires protégées, à travers le partenariat-public-privé (PPP) et la mobilisation de fonds fiduciaires, comme mécanismes de financement durable de celles-ci, en complément substantiel aux apports financiers des Etats et des Partenaires Techniques et Financiers ;

Se félicitant des initiatives déjà prises par les Institutions régionales, par la Commission de l'UEMOA et les Etats, pour une gestion intégrée et durable des aires protégées et des littoraux, particulièrement dans le cadre du Programme Régional de Lutte contre l'Erosion Côtière, du Programme de gestion du littoral ouest-africain (West African Coastal Area Program - WACA), du Programme d'appui à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes fragiles, à la gouvernance environnementale et au changement climatique en Afrique de l'Ouest (PAPBio) et du Programme d'appui pour la préservation des écosystèmes forestiers en Afrique de l'ouest (PAPFor), en synergie avec les initiatives régionales similaires ;

Reconnaissant la dynamique de mobilisation de ressources financières engagée par la Commission de l'UEMOA, la Banque mondiale, l'Union Européenne et les Etats ;

Tenant compte de la probable augmentation des risques côtiers et des pressions sur les aires protégées dans les années et les décennies à venir, issue de l'accroissement des enjeux sociaux (émergence de nouvelles pathologies comme le COVID, EBOLA, etc.), économiques et sécuritaires d'une part et des effets du changement climatique d'autre part ;

Désireux de stopper et d'inverser le processus de dégradation des zones côtières et de réduire, de façon significative, la perte de la diversité biologique, notamment dans les aires protégées transfrontalières, ainsi qu'au niveau des écosystèmes marins et côtiers ;

Prenant note du dispositif institutionnel communautaire, notamment à l'échelle de l'UEMOA, pour faciliter et accélérer la mise en œuvre des conventions, protocoles et accords multilatéraux sur la gestion de l'environnement ;

Résolus à renforcer au plan régional, les efforts fournis par les États pour assurer la gestion concertée et durable des zones côtières, de la biodiversité régionale et des aires protégées transfrontalières ;

Ayant pris connaissance du bilan 2020 des littoraux d'Afrique de l'Ouest et du Centre, des résultats de l'étude de faisabilité de l'Observatoire régional du littoral, des projets de règlements sur la gestion des zones côtières et marines, des progrès accomplis dans la mise en œuvre des programmes régionaux sur la gestion de la biodiversité et des aires protégées, ainsi que des recommandations formulées sur tous ces livrables par les Experts des pays réunis, à Dakar, le jeudi 16 juin 2022 :

1. Remercions vivement et félicitons la Commission de l'UEMOA pour la qualité du travail réalisé et pour son leadership dans la coordination des initiatives régionales en lien avec la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles, notamment celles relatives à la gestion des risques côtiers, à la préservation de la biodiversité régionale et à la gouvernance concertée des aires protégées transfrontalières ;
2. Approuvons le bilan 2020 des littoraux d'Afrique de l'Ouest et du Centre ainsi que les produits cartographiques qui en sont issus et recommandons leur large diffusion en particulier au niveau des Autorités politiques de chacun des Etats concernés, afin de favoriser leur appropriation et leur transcription dans les politiques nationales ;
3. Faisons nôtres les résultats de l'étude de faisabilité de l'Observatoire Régional du Littoral Ouest Africain pour suivre l'évolution des zones côtières et demandons à la Commission de l'UEMOA de prendre les dispositions idoines pour faciliter sa mise en place en concertation avec les pays de l'UEMOA, de la CEDEAO, de la CEEAC et les autres Institutions et Organisations régionales ;

4. Exhortons les pays à s'investir dans la mise en place et l'opérationnalisation des dispositifs d'observation du littoral pour améliorer les connaissances aux niveaux régional et national afin de limiter les recours aux solutions d'urgence ;
5. Exhortons également les pays à soutenir la mise en place et l'opérationnalisation des observatoires nationaux par l'acquisition et l'installation des instruments de mesures ;
6. Approuvons les projets de règlements communautaires de l'UEMOA comme instruments d'accélération de la mise en application des Protocoles additionnels à la Convention d'Abidjan et demandons à la Commission de l'UEMOA de poursuivre le processus de leur adoption par le Conseil des Ministres statutaire de l'Union ;
7. Invitons les autres pays, parties à la Convention d'Abidjan, à accélérer le processus de ratification des protocoles additionnels et/ou à exploiter des alternatives juridiques pour leur adoption ;
8. Constatons les progrès globaux sur la mise en œuvre des programmes régionaux sur la biodiversité et les aires protégées et renouvelons notre confiance dans le leadership de l'UEMOA pour accélérer la mise en œuvre de ces programmes majeurs pour la région ;
9. Exhortons les Etats et la Commission à mettre formellement en place l'OBAPAO dans leurs instruments de planification stratégique ;
10. Invitons les Etats, avec l'accompagnement des Organisations intergouvernementales et des Partenaires Techniques et Financiers, de même que les communautés riveraines, à sécuriser durablement les aires protégées notamment du complexe WAP entre le Bénin, le Burkina Faso et le Niger ;
11. Invitons les Etats à explorer les mécanismes de financement durable de la biodiversité et des aires protégées, à travers le partenariat-public-privé (PPP), l'adhésion aux fonds fiduciaires pour la conservation ;
12. Recommandons à la Commission de l'UEMOA de veiller à une plus grande synergie entre les processus de mise en place des observatoires de la biodiversité, des aires protégées et du littoral en Afrique de l'Ouest et du Centre et à une bonne complémentarité dans leur fonctionnement en appui, aux politiques nationales et régionales d'aménagement du territoire ;
13. Félicitons toutes les institutions nationales, régionales et internationales, en particulier l'UEMOA, le PNUE/Convention d'Abidjan, l'UICN, le CSE, pour leurs contributions significatives à l'amélioration de la qualité des livrables qui ont été présentés ;
14. Remercions les partenaires techniques et financiers de la région, en particulier la Banque mondiale et l'Union Européenne pour leurs appuis très appréciés en vue de la préservation et d'une meilleure gestion des ressources naturelles partagées en Afrique de l'Ouest et de l'Afrique Centrale ;
15. Exhortons la Commission de l'UEMOA à renforcer l'implication des pays non membres, des institutions d'intégration régionales de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Afrique Centrale (CEEAC) dans la conduite des initiatives régionales dans la perspective d'une gestion concertée, participative et intégrée de l'environnement et des ressources naturelles partagées.

Fait à Dakar, le 17 juin 2022

Pour les Ministres chargés de l'Environnement, de la biodiversité, des aires protégées et de la gestion des zones côtières et marines

Monsieur Amadou Lamine GUISSÉ

Secrétaire Général du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable du Sénégal